



Renseignement sur carte de séjour

Par **dali00**, le **11/08/2018** à **01:05**

Bonjour,

je suis conjoint de français et je suis en procédure d'obtenir ma carte de séjour française. Je me suis présenté à l'OFII à Marseille en juin pour les formations et pour l'obtention de la vignette dans mon passeport pour la validation de mon Visa conjoint de français. Il reste une étape pour que la carte de séjour me soit accordée. En effet, nous devons, mon épouse et moi, nous présenter avec nos pièces d'identité à la Préfecture de Marseille en septembre pour faire la demande de la carte de séjour vu que mon visa expire en novembre 2018. Mais vu qu'actuellement ma conjointe et moi, on réside au Etats Unis avec un visa non immigrant en raison de sont travail, pour une période déterminée, je voulais donc savoir s'il est toujours possible de demander ma carte de séjour même si on vit hors de France, tout en sachant qu'on rentre régulièrement en France pour les vacances ou autres et en sachant aussi qu'on est enregistré dans les registres du consulat français de Houston aux Etat Unis.

Pouvez-vous m'indiquer la démarche à suivre.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **11/08/2018** à **09:42**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que vous voulez exactement car vous voulez une carte de séjour en France mais vous ne vivez pas en France. Assumez vos choix et soyez présents tous les 2

au rendez-vous à la préfecture de Marseille, c'est tout, à vous de vous débrouiller pour ça.